

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

FINAMUR

Société Anonyme au capital de 227 221 164 euros
Siège social : 12, place des Etats-Unis - CS 30002 92548 Montrouge cedex – France
340 446 707 RCS NANTERRE

Comptes annuels au 31 décembre 2025 approuvés par l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2026

I – Bilan au 31 décembre 2025

(Montants présentés en milliers d'Euros)

Actif	Notes	2025	2024
Caisse, Banques Centrales, CCP	Note 3	251	251
Effets publics et valeurs assimilées		0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	Note 3	314 330	183 729
Opérations avec la clientèle	Note 4	14 513	17 683
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable		0	0
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0
Part dans les entreprises liées	Note 5	1	1
Crédit-Bail et Location avec option d'achat	Note 6,1	5 107 276	5 130 790
Location simple	Note 6.2	20	8
Immobilisations incorporelles	Note 6.3	1 848	2 425
Immobilisations corporelles		0	0
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		0	0
Autres actifs	Note 7.1	181 041	156 102
Comptes de régularisation	Note 7.2	1 012	3 000
Total de l'actif		5 620 292	5 493 989

Passif	Notes	2025	2024
Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les Etablissements de Crédit	Note 8	4 081 792	4 107 284
Opérations avec la clientèle		0	0
Dettes représentées par un titre	Note 10	40 000	40 000
Autres Passifs	Note 11.1	932 216	772 919
Comptes de régularisation	Note 11.2	137 345	155 560
Provisions pour risques et charges	Note 12	14 569	19 241
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		0	0
Capitaux Propres	Note 13	414 370	398 985
Capital souscrit		227 221	227 221
Prime d'émission		71 372	71 372
Réserves		23 288	23 181
Report à nouveau		77 103	75 062
Résultat de l'exercice		15 386	2 149
Total du passif		5 620 292	5 493 989

Hors-bilan	Notes	2025	2024
1° Engagements donnés	Note 15	845 417	1 061 386
Engagements de financement		678 150	562 441
Engagements de garantie		1 000	1 000
Engagements sur titres			
Opérations de swap		166 267	344 051
Mobilisation TRICP			153 894
2° Engagements reçus	Note 15	2 806 430	2 808 892
Engagements de financement		12	12
Engagements de garantie		2 806 418	2 808 880
Engagements sur titres		0	0

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations sur instruments financiers à terme : note 15

II – Compte de résultat au 31 décembre 2025

(Montants présentés en milliers d'Euros)

	Notes	2025	2024

+ Intérêts et produits assimilés	Note 16	6 545	20 107
- Intérêts et charges assimilés	Note 16	-120 958	-137 540
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	Note 16	749 136	776 502
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	Note 16	-578 016	-612 129
+ Produits sur opérations de location simple	Note 16	81	78
- Charges sur opérations de location simple	Note 16	0	0
+ Commissions produits	Note 17	57	28
- Commissions charges	Note 17	-7 125	-7 581
+ Autres produits d'exploitation bancaire	Note 18	1 537	460
- Autres charges d'exploitation bancaire	Note 18	-104	-45
Produit net bancaire		51 153	39 880
- Charges générales d'exploitation	Note 19	-33 826	-35 748
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	Note 19	-576	-579
Résultat brut d'exploitation		16 751	3 553
+/- Coût du risque	Note 20	537	3 420
Résultat d'exploitation		17 288	6 973
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
Résultat courant avant impôt		17 288	6 973
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôt sur les bénéfices	Notes 21 et 22	-1 902	-4 824
Résultat net		15 386	2 149

III – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 d'un montant de 15 385 321,17€ de la façon suivante :

Affectation à la réserve légale :	345 093,03€
Au titre de dividendes :	0,00€
Solde affecté au report à nouveau :	15 040 228,14€
Total affecté :	15 385 321,17€

Le compte de report à nouveau, de 77 103 253,14€ affichera un solde de 92 143 481,28€ après affectation.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du code général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice de versement du dividende	Dividende par action	Avoir fiscal par action	Réfaction (art 243 bis CGI)	
			Eligible	Non éligible
Exercice 2024	0	N/A	0€	0€
Exercice 2023	0	N/A	0€	0€
Exercice 2022	0	N/A	0€	0€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IV – Annexes

Note 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Cadre juridique et financier

FINAMUR est une société anonyme dont le cadre réglementaire est fixé par le Code du Commerce. Elle est soumise au droit commun en matière fiscale. En tant que Société Financière, spécialisée dans le crédit-bail immobilier, FINAMUR S.A. relève des dispositions de la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Les comptes sont présentés selon les instructions du Comité de la Réglementation Bancaire et selon la forme retenue par CRÉDIT AGRICOLE S.A.

La société FINAMUR S.A. est détenue à 99,99 % par la société Crédit Agricole Leasing & Factoring S.A. et participe au périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. La société est intégrée fiscalement au Crédit Agricole S.A., depuis le 1er janvier 2009 pour une durée de 5 ans reconductible tacitement.

L'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2025 s'élève à 1 902 K€.

1.2. Événement significatifs relatifs à l'exercice 2025

Néant

1.3. Événements postérieurs à l'exercice 2025

Néant

Note 2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers de FINAMUR S.A. sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA.

La présentation des états financiers de FINAMUR S.A. est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1ère application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Règlement ANC N° 2022-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (modernisation des états financiers)	01/01/2025
Règlement ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers	01/01/2025

2.1. Opérations de Crédit-Bail

Les postes « Crédit-bail et location avec option d'achat » et « Location simple » recensent les rubriques suivantes :

- Immobilisations louées et non louées nettes d'amortissements comptables,
- Provision article 57,
- Dépréciation des actifs immobilisés,
- Immobilisations en cours de construction,
- Avances et acomptes versés aux fournisseurs,
- Créances douteuses nettes de provisions,
- Indemnités de résiliation nettes de provisions,
- Créances rattachées,
- Produits à recevoir.

Par ailleurs, les dispositions en matière d'opérations consortiales sont respectées. La société, qu'elle ait la position de chef de file ou de participant, enregistre la quote-part de financement qu'elle a réalisé et, au hors-bilan, sa quote-part de risque.

Le crédit-bail et la location simple sont composés des mêmes natures de poste, des mêmes méthodes d'évaluation et de règles de provisionnement identiques.

Immobilisations

● Valeur brute

La valeur brute des immobilisations est celle de leur coût d'acquisition, quelle que soit la date d'acquisition.

● Amortissements

Les amortissements comptables des immeubles donnés en crédit-bail, sont calculés selon le mode linéaire. Ils sont en général calculés sur 20 ans.

Ces amortissements peuvent également être calculés selon le mode financier, sur la durée de vie du contrat.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont amortis dès la mise enoyer.

● Traitement comptable des ITNL

Les immobilisations temporairement non louées sont valorisées à la VNC de la date du passage en ITNL ou à la valeur vénale si cette dernière est inférieure à la VNC par le biais d'une provision.

● Provision art. 57 et réserve latente

Afin de mieux apprécier la situation et les résultats de la société, les sociétés de crédit-bail sont autorisées à passer une provision article 57 lorsque l'amortissement financier est supérieur à l'amortissement comptable.

Cette provision est comptabilisée dans les comptes sociaux en diminution des postes d'actifs concernés.

L'excédent des amortissements comptables sur les amortissements financiers constitue la réserve latente qui n'apparaît pas en comptabilité sociale mais uniquement en comptabilité financière.

2.2. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie

effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

● Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La société FINAMUR S.A. constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

Ces provisions ne sont pas applicables en norme sociale en leasing, mais elles sont prises dans la comptabilité financière.

● La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

● Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL.

L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE (Taux d'intérêt Effectif) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La société FINAMUR S.A. applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

● Dégradation significative du risque de crédit

La société FINAMUR S.A. doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;

- Un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris

pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
 - La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
 - Le type de garantie ;
 - La date de comptabilisation initiale ;
 - La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
 - Le secteur d'activité ;
 - L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
 - La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
 - Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...
- Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).
- Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.
- Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédits sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements. Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques). Parmi les encours douteux, FINAMUR S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis

● Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

● Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

● Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par FINAMUR SA par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

● **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, FINAMUR S.A. le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par FINAMUR S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. La dépréciation des impayés HT est calculée après imputation des avoirs (HT) et du solde du compte courant, et de la contre-garantie, le cas échéant.

Le taux de provisionnement appliqué est fonction de la nature de l'impayé et selon des règles fixées par le département du contrôle des risques.

Le taux de dépréciation appliqué est fonction de la nature de l'impayé et selon les règles fixées par le département du contrôle des risques.

La dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Dépréciation pour risque de re-commercialisation

Une dépréciation pour risque de re-commercialisation est comptabilisée au titre des matériels loués par des clients faisant l'objet d'une provision pour dépréciation de créances.

Cette dépréciation est calculée par différence entre la VNC et la valeur vénale des biens.

2.3. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;

- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignation).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.4. Opérations de location simple

La valeur brute des immeubles correspond au prix de revient des immeubles hors frais d'acquisition.

L'amortissement des constructions s'effectue selon le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation du bien, déterminé selon les usages.

En fin d'exercice, une dépréciation est constatée, le cas échéant, comme en matière d'immeubles non loués après résiliation de contrat.

2.5. Subventions

Les subventions reçues sont destinées à être rétrocédées au client. Elles sont comptabilisées dans le poste « autres passifs ».

2.6. Provisions

FINAMUR S.A applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux litiges et aux risques divers.

2.7. Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

● Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de FINAMUR S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ».

Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les produits utilisés sont :

- Les swaps emprunteurs et prêteurs à taux fixe, utilisés dans le cadre d'une stratégie de macro-couverture du portefeuille de contrats de location à taux fixes ;

- Les caps et floors, souscrits dans le cadre d'une stratégie de micro-couverture de taux.

Les engagements résultant de la conclusion de ces contrats sont inscrits dans les comptes d'hors-bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits sur un même contrat ne sont pas compensés, conformément aux règles de comptabilisation du groupe Crédit Agricole.

Les intérêts à recevoir ou à payer sont calculés prorata temporis.

2.8. Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

2.9. Titres de participation

Les titres de participation se rapportent à des sociétés dont certaines font partie du groupe Crédit Agricole S.A. Leasing & Factoring et font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation nette financière est inférieure au coût d'acquisition.

2.10. Refacturation de charges entre FINAMUR S.A. et CA LEASING & FACTORING

Dans le cadre de la convention d'échange de services signée entre FINAMUR S.A. et CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING, les montants suivants ont été refacturés en 2025 :

Facturation de CAL&F à FINAMUR S.A.

- Des frais du personnel pour 17,5 M€.

- De la sous-traitance administrative pour 10,9 M€.

2.11. Impôt sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts. FINAMUR S.A. a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, FINAMUR S.A. constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3 Créances sur les établissements de crédit – analyse par durées résiduelles

(en milliers d'Euros)	Durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 2025	Total 2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Caisse banques centrales	251	0	0	0	251	0	251	251
Comptes et prêts :								
- à vue	251				251		251	251
- à terme								
Total des créances ets crédit	251	0	0	0	251	0	251	251

(en milliers d'Euros)	Durée résiduelle				Total en principal	Créances rattachées	Total 2025	Total 2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Etablissements de crédit	247 974	0	0	0	247 974	0	247 974	148 069
Comptes et prêts :								
- à vue					0		0	0
- à terme	0				0		0	0
Créances partenaires sur contrats en pools	247 974				247 974		247 974	146 135
Appel en garantie	0				0		0	1 934
Opérations internes	66 356	0	0	0	66 356	0	66 356	35 660
Comptes ordinaires :								
- à vue	66 356				66 356		66 356	35 660
- à terme	0				0		0	0
Total des créances ets crédit	314 330	0	0	0	314 330	0	314 330	183 729

Note 4 Opérations avec la clientèle - analyse par durées résiduelles

(en milliers d'Euros)	Durée résiduelle				Total en principale	Créances rattachées	Total 2025	Total 2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Opérations avec la clientèle	408	1 098	1 520	11 487	14 513	0	14 513	17 683
Créances	408	1 098	1 520	11 487	14 513	0	14 513	17 683

Note 5 Titres de participation et de filiales

Nom	Siège	Forme juridique	% de capital détenu	Valeur brute comptable des titres (K€) 31/12/2024	Cessions	Valeur brute comptable des titres (K€) 31/12/2025	Capital social	Montant capitaux propres (K€)
BPI France	27-31 Avenue du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort	S.A.	NS	0,8		0,8	806	N.C.
Total				0,8	0,0	0,8		

Note 6 Variation de l'actif immobilisé

6.1. Opérations de crédit-bail et assimilés

- Immobilisations louées en crédit-bail et assimilés :

(en milliers d'Euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2025
Valeur Brut Loué	8 374 023	833 090	-1 123 143	0	8 083 970
Amortissement	-2 729 713	-349 105	444 594	1	-2 634 223
Provision art 57	-735 040	-118 027	195 647	0	-657 420
Provisions sur actifs	-36 353	216	17 447	0	-18 690
Valeur nette	4 872 917	366 174	-465 455	1	4 773 637

- Immobilisations en crédit-bail et assimilés non louées après résiliation :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2025
Valeur Brut ITNL	37 999	-8 772	70 425	0	99 652
Amortissement	-12 378	0	-19 670	-1	-32 049
Provisions sur actifs	-3 467	-216	-9 473	0	-13 156
Valeur nette	22 154	-8 988	41 282	-1	54 447

- Créances douteuses et rattachées liées aux opérations de crédit-bail :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances clients	231 056	0	231 056
Produits à recevoir sur loyers	9 001	0	9 001
Créances totales	240 057	0	240 057
Créances douteuses non compromises	12 120	8 623	3 497
Créances douteuses compromises	174 402	138 764	35 638
Créances douteuses totales	186 522	147 387	39 135

- Encours de crédit brut ventilé par agents économiques et durées résiduelles

En application de l'article 1124-29 du règlement ANC 2014-07, nous vous présentons ci-dessous les encours de crédit brut ventilé (source financière) selon deux critères ; le premier par agents économiques et le second par durées résiduelles.

Les encours douteux compromis correspondent aux encours contentieux qui regroupent les dossiers dont la déchéance du terme a été prononcée.

✓ Par agents économiques :

Stés non financières	4 740 511
Ets de crédit	69 149
Entrepreneurs individuels	35 199
Société assurances	0
Administrations de sécurité sociale	0
Administrations Privées	47 161
Administrations Centrales	0
Administrations Publiques	34 441
Total encours financier	4 926 461

✓ Par durées résiduelles *(en milliers d'Euros)* :

Encours financiers	<= 3 mois	> 3 mois & <= 1 an	> 1 an & <= 5 ans	> 5 ans	Total
	138 410	372 620	515 877	3 899 554	4 926 461

6.2. Opérations de location simple

- Créances clients liées aux opérations de location simple :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Créances clients	20	0	20
Produits à recevoir sur loyers	0	0	0
Créances totales	20	0	20
Créances douteuses non compromises	0	0	0
Créances douteuses compromises	0	0	0
Créances douteuses totales	0	0	0

6.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

- Immobilisations propres :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	5 755	0	0	5 755
-Amortissement	-3 330	0	-577	-3 907
= Valeur nette	2 425	0	-577	1 848

Note 7 Autres actifs et comptes de régularisation

7.1. Autres Actifs

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
------------------------------	--------------------	--------------------

Autres Actifs		
Créances sur l'Etat : TVA	6 737	1 401
Créances sur l'Etat : acompte sur IS	1 656	7 471
Compte courant	120	0
Chèques notaires	100 755	55 117
Subventions à recevoir	24 331	101
Syndication en attente	2 173	41 275
Autres débiteurs divers	45 269	50 737
Total	181 041	156 102

7.2. Comptes de régularisation

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
Actifs		
Produits à recevoir sur instruments financiers	0	0
Comptes de décaissements	332	1 648
Autres comptes de décaissement	39	39
Produits à recevoir	0	0
Charges constatées d'avance	130	197
Autres	511	1 116
Total	1 012	3 000

Note 8 Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durées résiduelles

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Durée résiduelle				Total en principal	Dettes rattachées	Total 2025	Total 2024
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes et emprunts :								
- JJ								
- à terme	0				0		0	0
Partenaires à reverser	0				0		0	0
Opérations internes	619 138	466 500	969 353	1 994 459	4 049 450	32 342	4 081 792	4 107 284
Comptes ordinaires :								
- à vue	6 336				6 336	0	6 336	7 349
Comptes et emprunts :								
- JJ	0				0	0	0	0
- à terme	584 959	391 542	865 577	1 210 010	3 052 088	14 764	3 066 852	3 056 357
Emprunts / syndication								
- à terme	27 843	74 958	103 776	784 449	991 026	0	991 026	1 028 029
Appels en garantie					0	17 578	17 578	15 549
Total des dettes	619 138	466 500	969 353	1 994 459	4 049 450	32 342	4 081 792	4 107 284

Note 9 Comptes créditeurs de la clientèle

La société FINAMUR S.A. n'a pas de compte créditeur de la clientèle.

Note 10 Dettes représentées par un titre – analyse par durées résiduelles

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31/12/2025							31/12/2024
	≤ 3 mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse					0		0	0
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables			0	40 000	40 000		40 000	40 000
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
Valeur au bilan	0	0	0	40 000	40 000	0	40 000	40 000

Note 11 Autres passifs et comptes de régularisation**11.1. Autres Passifs**

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
Autres passifs		
Dettes sur l'Etat : TVA	39 395	42 055
Dettes sur l'Etat : IS	0	0
Dépôts et cautions reçus	953	780

Fournisseurs d'immobilisations en crédit-bail et assimilés	84 469	85 099
Avances preneur à reverser	375 320	378 012
Versements complémentaires	0	0
Subventions	31 479	7 417
Crédit-preneur	0	0
Partenaires pools (opérations non dénouées)	327 428	170 956
Dépôts et cautions : appel de marge	41 250	45 290
Autres créiteurs divers	31 922	43 310
Total	932 216	772 919

11.2. Comptes de régularisation

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
Passifs		
Comptes d'encaissements	36 319	46 642
Produits de crédit-bail et assimilé constatés d'avance	58 777	65 882
Charges à payer sur instruments financiers	151	153
Charges à payer	42 059	42 861
Divers	39	22
Total	137 345	155 560

Note 12 Provisions

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2024	Dotation	Reprise	Utilisation	2025
Risques généraux ctx	14 974	208	-4 659		10 523
Risque opérationnel	4 267	939	-1 160		4 046
Total	19 241	1 147	-5 819	0	14 569

Note 13 Variation des capitaux propres

● Capital souscrit

Le montant du capital souscrit 227 221 164 € se décompose en 12 623 398 titres d'une valeur nominale de 18 euros.

Le capital ne comporte que des titres nominatifs, avec égalité du droit de vote par titre. Il n'existe ni catégorie particulière, ni obligations convertibles ou titres similaires. Le capital souscrit est entièrement libéré.

Au 31/12/2025, l'actionnariat se répartit ainsi:

	nombre de titres	% du capital
Crédit Agricole Leasing & Factoring	12 623 396	99,99%
Autres sociétés groupe CASA	0	NS
Personnes physiques et morales autres	2	NS
Total	12 623 398	100,00%

Le résultat par action au 31 décembre 2025 est de 1,22 € par action

● Variation des Capitaux propres

(en milliers d'Euros)

Rubriques	Montant au 31/12/2024	Affectation du résultat de 2023	Affectation réserves	Dividendes	Résultat 2025	Montant au 31/12/2025
Capital	227 221					227 221
Réserves	22 270	107				22 377
Prime d'émission	553					553
Prime d'apport	4 192					4 192
Prime de fusion	66 627					66 627
Autres réserves	911					911
Sous total	321 774	107	0	0	0	321 881
Report à nouveau	75 062	2 042		0		77 103
Résultat de l'exercice	2 149	-2 149			15 386	15 386
Total	398 985	0	0	0	15 386	414 370

● Proposition d'affectation du résultat

(en milliers d'Euros)

Report à nouveau exercice précédent	77 103
Bénéfice de l'exercice	15 386
Sommes distribuables	92 490
Affectation à la réserve légale	769
Au titre de dividendes	0
Report à nouveau	91 721
Total à l'affectation	92 490

Note 14 Opérations Effectuées avec les entreprises liées et les participations

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	0	0
Sur les établissements de crédit et institutions financières	0	0
Sur la clientèle	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Dettes	4 043 115	4 069 623
Sur les établissements de crédits et institutions financières	4 043 115	4 069 623
Sur la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	0	0
Engagements donnés	1 000	154 894
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit	1 000	1 000
Garanties données à la clientèle	0	0
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	153 894

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant 31/12/2025	Montant 31/12/2024
Engagements donné	679 150	563 441
<i>Engagements de signature</i>	<i>678 150</i>	<i>562 441</i>
Engagements de financement	678 150	562 441
<i>Engagement de garantie</i>	<i>1 000</i>	<i>1 000</i>
Engagements de garantie	1 000	1 000
Engagements reçus	2 806 430	2 808 892
<i>des Caisses Régionales / contrats en syndication</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
Engagements de financement	12	12
<i>Contregaranties sur contrats de crédit-bail</i>	<i>2 462 126</i>	<i>2 443 966</i>
<i>Contregaranties sur contrats de crédit-bail de collectivité publique</i>	<i>5 247</i>	<i>5 247</i>
<i>Contregaranties sur engagements de signature</i>	<i>339 045</i>	<i>359 667</i>
Engagements de garantie	2 806 418	2 808 880
Engagements donnés sur instruments financiers à terme	166 267	344 051
<i>Opérations de SWAP, taux emprunteur</i>	<i>166 267</i>	<i>344 051</i>
<i>Opérations de Caps, Floors, taux emprunteur</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Engagements sur instruments de taux d'intérêt	166 267	344 051
Autres engagements donnés	0	153 894
<i>Mobilisation TRICP</i>	<i>0</i>	<i>153 894</i>
Valeurs données en garantie	0	153 894
Engagements donnés	845 417	1 061 386
Engagements reçus	2 806 430	2 808 892

Créances apportées en garantie dans le cadre des refinancements des établissements de crédit accordés par la Banque Centrale.

Dans ce contexte, FINAMUR S.A. filiale du Crédit Agricole apporte des créances en garantie à CASA, qui les apporte ensuite à la Banque Centrale pour garantir les prêts que cette dernière octroie au groupe. FINAMUR S.A. conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Engagements sur instruments financiers à terme

Conformément au règlement ANC 2014-07, les informations concernant les instruments financiers dérivés sont exposées ci-dessous :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Durée résiduelle			Notionnel	Réescompte	Valorisation à la juste valeur	Valorisation à la juste va- leur pied de coupon
	< 1 an	>1 an < 5 ans	> 5 ans				
Swaps de taux Micro-couverture	454		8 282	8 736	-8		-146
Swaps de taux Macro-couverture	125 000		32 531	157 531	-13		-288

CAP (achat)							
Total	125 454	0	40 813	166 267	-21	0	-434

Note 16 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en milliers d'Euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Intérêts et Charges/ Produits assimilés	755 762	698 974	56 787	796 687	749 669	47 018
* Opérations de trésorerie et interbancaire	6 545	120 958	-114 413	20 107	137 540	-117 433
* Opérations avec la clientèle						
* Opérations de crédit-bail	749 136	578 016	171 120	776 502	612 129	164 373
* Opérations de location simple	81	0	81	78	0	78

Note 17 Produits / charges liés aux commissions

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

(en milliers d'Euros)	Reçues		Versées	
	2025	2024	2025	2024
Sur opérations avec les établissements de crédit	57	28	7 121	7 561
Commissions de garantie	57	28	6 341	6 106
Commissions d'apport			780	1 455
Sur autres services d'exploitation bancaire	0	0	4	20
Charges sur moyens de paiement			4	20
Total	57	28	7 125	7 581

Note 18 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'Euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Taxes sur ITNL	0	0	0	0
Subventions virées au résultat	1 500	0	213	0
Divers	37	104	247	45
Total	1 537	104	460	45

Note 19 Autres produits et charges ordinaires

(en milliers d'Euros)	Montant 2025	Montant 2024
Autres produits d'exploitation	628	1 876
Autres produits d'exploitation	628	1 876
Impôts et taxes	-169	-720
Honoraires	-123	-70
Honoraires Commissaires aux comptes	-209	-238
Refacturation groupe/ Sous-traitance administrative	-28 417	-34 559
Quote-part minoritaire SCI Marne Brossolette	0	0
Divers autres charges d'exploitation	-5 536	-2 037
Autres charges d'exploitation	-34 454	-37 624
Solde produits/charges exploitation	-33 826	-35 748

(en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Charges diverses		
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	576	579
Autres charges d'exploitation bancaire	576	579
Solde autres produits et charges d'exploitation	576	579

Note 20 Cout du risque

(en milliers d'Euros)	Dotations	Reprises	Net des dotations et reprises
-----------------------	-----------	----------	----------------------------------

Provision pour clients douteux et contentieux	10 220	7 905	-2 315
Provision pour risques techniques CB/LS			0
Provision pour risques divers	208	4 779	4 571
Total I	10 428	12 684	2 256
Pertes sur créances couvertes par des provisions			-807
Pertes sur créances non couvertes par des provisions			-87
Récupérations sur créances amorties			1 318
Facturations contentieuses			0
Recours sur garant			-1 512
Frais contentieux			-631
Total II			-1 719
Solde en perte des corrections de valeurs sur créances			537

Note 21 Situation fiscale et latente conditionnelle

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2025	2024	Variation
Résultat fiscal	7 462	18 778	-11 316
Impôt sur les sociétés (25%)	1 866	4 694	-2 828
Contribution sociale sur les bénéfices (3,3%)	36	130	-94
Impôt sur les sociétés sur exercice antérieur	0	0	0
Impôt société	1 902	4 824	-2 922
Reprise provision pour IS	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	1 902	4 824	-2 922

Dettes et créances d'impôts différés

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Base	taux	Actif	Passif
Réserve latente	186 482	25,83%		48 168
Dépréciations sur l'actif	-43 137	25,83%	11 142	
Activation charges et produits directs IAS	-9 597	25,83%	2 479	
Actualisation de créances	0	25,83%	0	
Provision immobilisation (Actif)	-31 844	25,83%	8 225	
Provision immobilisation (Passif)	31 844	25,83%		8 225
Provisions IFRS 9	-44 750	25,83%	11 559	
Charges à payer non déductibles	0	25,83%	0	
Indemnités de résiliation	-679	25,83%	175	
Dépréciations pour risques opérationnels	-10 295	25,83%	2 659	
Impact contrôle fiscal sur les exercices 2017 & 2018	-273	25,83%	70	
Total	77 751		36 309	56 393
ID 2024			3 938	15 245
Variation ID 2025/2024			32 371	41 148
Variation nette ID 2025/2024				-8 777

Autres informations

- Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING S.A.

12, place des Etats-Unis 92548 MONTROUGE CEDEX

CREDIT AGRICOLE S.A.

12, place des Etats-Unis 92548 MONTROUGE CEDEX

- Ventilation de l'effectif moyen

La société n'emploie pas d'effectif propre.

- Organes de direction, d'administration ou de surveillance, montant global pour chaque catégorie

Il n'a pas été alloué de rémunération au titre des fonctions de Président, ni de jetons de présence aux membres du conseil d'administration, au cours de l'exercice 2025.

- Politique d'engagement

La politique d'engagements détermine les règles de sélection des contreparties fondées sur un système de notation, une politique de garantie et une méthodologie d'analyse du risque.

- Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Collège des Commissaires aux Comptes de la société FINAMUR S.A.

<i>Honoraires en K€</i>	PwC	Deloitte
Certification des comptes et examen des comptes individuels (*)	101	95
(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.		

Note 22 Note sur la comptabilité financière

Méthode de comptabilité financière

Le résultat financier est calculé après amortissement financier, ce dernier étant égal à la part du loyer HT affectée à l'amortissement du montant initial financé, après rémunération à un taux de placement déterminé du capital restant dû.

Les loyers sont perçus d'avance et la méthode retenue pour calculer l'amortissement financier est celle dite à "intérêts perçus d'avance", le premier loyer incluant une part d'intérêts. La valeur résiduelle, si elle existe, est considérée comme un dernier loyer, intégralement affecté à l'amortissement du capital investi.

En comptabilité financière, les loyers sont enregistrés à leur date d'exigibilité au prorata temporis.

Les encours financiers des dossiers à caractère douteux ou litigieux font l'objet d'un complément d'amortissement financier pour couvrir la perte probable évaluée en fonction de la valeur de revente du matériel.

Le résultat financier dégagé peut être supérieur au bénéfice social, ceci étant essentiellement dû à la différence entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux pratiqués.

Cet excédent permet de constituer une réserve non apparente qualifiée de "réserve latente", essentiellement constituée par la différence entre l'encours financier et la valeur nette comptable des mêmes biens donnés en location.

● Variation de la réserve latente

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Valeur brute des immobilisations	7 886 847 310	8 152 565 288	-265 717 978
Subventions	-8 355	-8 011	-344
Valeur nette financière *	4 608 599	4 661 406	-52 807
Valeur nette comptable	4 422 117	4 483 415	-61 298
Reserve latente brute	186 482	177 991	8 491
Provisions financières contentieuses	-43 137	-49 008	5 871
Provisions sociales contentieuses	31 844	39 819	-7 975
Reserve latente nette	175 190	169 937	6 387
* La valeur nette financière correspond au CRD corrigé du réescompte et de l'étalement des frais de dossier.			

Méthode de comptabilité sociale

Les sociétés pratiquant des opérations de crédit-bail ou de location longue durée peuvent amortir les matériels qu'elles donnent en location, conformément aux dispositions légales et réglementaires, c'est-à-dire qu'elles peuvent pratiquer des amortissements comptables de type dégressif ou linéaire.

L'amortissement effectivement retenu est compris entre le minimum linéaire et le maximum dégressif fiscalement autorisé. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles louées sont conformes à la réglementation en vigueur.

Passage du résultat social au résultat financier

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31/12/2025		
	Résultat	Réserves	Total
Situation nette sociale	15 386	398 984	414 371
<i>Retraitements</i>			
Réserve latente nette de provisions financières contentieuses	8 491	177 991	186 482
Provision financière	5 871	-49 008	-43 137
Provision sociale	-7 975	39 819	31 844
Provisions IFRS 9	14 926	-59 676	-44 750
Impôts différés sur réserve latente	-8 777	-11 307	-20 083
ID : décalages temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal			0
Activation charges/produits directs IAS	-526	-1 129	-1 655
Activation charges/produits directs social	689	-10 287	-9 597
Impact IFRIC	-573	1 495	921
Situation nette consolidée financière	27 512	486 882	514 396

V - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

VI. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social de la société.